



Bureau des arts plastiques
Institut français Deutschland
Französische Botschaft
Pariser Platz 5
10117 Berlin
T. +49 (0)30-590 03 92 44
info.bdap@institutfrancais.de
<https://www.institutfrancais.de/bdap>

Formulaire de demande de subvention auprès du Bureau des arts plastiques

CRITÈRES ET DELAIS

- La demande de subvention doit être déposée de préférence au début de l'année en cours et au plus tard 6 semaines avant le début du projet, afin de disposer de suffisamment de temps pour que le financement apparaisse sur tous les documents imprimés. La réponse sera rendue au plus tard un mois avant le début du projet.
- La demande de subvention doit être déposée par un lieu de diffusion à but non lucratif comme des institutions publiques, des organismes associatifs, ou commercial, comme des galeries d'arts. Les artistes ne peuvent pas être subventionnés directement. Les manifestations présentant le travail d'artistes français-e-s ou résidant en France peuvent bénéficier d'un soutien.
- Seront privilégiés les premières présentations individuelles en Allemagne d'artistes émergents ou les projets mettant en valeur la scène française.
- Le financement accordé ne peut couvrir qu'un maximum de 50 % du budget global du projet. L'établissement bénéficiaire de la subvention doit fournir le bilan financier du projet à la fin de celui-ci ainsi que les copies des factures correspondant au montant de la subvention.
- La subvention peut être uniquement utilisée pour les dépenses suivantes :
 - Les frais de voyage des artistes français ou résidant en France
 - Les honoraires, les frais de logement et de séjour et per diem des artistes français (ou résidant en France) ainsi que ceux des assistants et organisateurs liés à la mise en place du projet
 - Honoraires liés à la documentation du projet, honoraires des techniciens, conférenciers et traducteurs
 - Frais de matériels technique et de location liés au projet
 - Frais de transport et assurance des œuvres d'art
 - Frais de communication (travail de presse, graphisme, publicité et impression, traduction)
 - Frais de publication (catalogue, brochure)
- Les frais de production d'œuvres d'art et les frais de réception (catering, restauration) ne seront pas considérés.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE L'AIDE

- Les aides accordées peuvent s'élever de 500€ à 4.000€ pour des expositions monographiques ou de groupes et jusqu'à 5.000€ pour des expositions à caractère exceptionnel. Le montant des aides accordées peut dépendre du nombre de demandes au cours de l'année.
- Pour les galeries d'art, l'aide pourra s'élever, après analyse des dossiers de 1.000€ à 2.500€.
- Le versement de l'aide s'opère en 2 tranches : 80% du montant de l'aide sont versés au début du projet après signature de la convention, et les 20% restant à la fin du projet après réception de bilan financiers et bilan d'activité valides.
- Un bilan financier et un bilan d'activité seront demandés à la fin du projet et conditionneront le versement de la 2e tranche.

Documents requis par e-mail à info.bdap@institutfrancais.de

- Le formulaire de demande de subvention dûment rempli
- Description détaillée du projet
- Portfolio et CV des artistes concernés par la demande
- Budget prévisionnel détaillé du projet
- Un RIB officiel de la banque de la structure porteuse du projet

ORGANISATION DU PROJET

Structure organisatrice / partenaire du contrat

Nom :

Forme juridique :

N°SIRET :

Responsable :

Adresse:

Site internet :

Coordonnées bancaires

Si le financement est approuvé, un relevé d'identité bancaire (RIB) de votre structure sera demandé.

Nom du titulaire (correspondant à la structure organisatrice) :

Nom de la banque :

IBAN:

BIC:

Lieu de la
manifestation :

Commissaire :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Interlocuteur et fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :

DESCRIPTIF DU PROJET

Nom de la manifestation :

Dates de la manifestation :

Date du vernissage, si exposition :

Artiste(s) concerné(s) par la demande de subvention :

Coordonnées des artiste(s) ; adresse email, numéro de téléphone et site internet :

Expo personnelle ☐ Expo de groupe ☐

Surface :

Liste des participants :

Y a-t-il d'autre(s) exposition(s) visible(s)

Oui ☐ Non ☐

Si oui, les quelles :

Bref descriptif de la manifestation :

PUBLICATION DANS LE CADRE DU PROJET

Catalogue :

Oui ☐ Non ☐

Si oui, bref descriptif du catalogue :

Budget du catalogue :

COMMUNICATION

Plan de communication et de relations publiques :

Support de communication et cible visée :

BUDGET PRÉVISIONNEL

Budget global du projet :

Part du budget consacrée aux artistes français :

Montant demandé au Bureau des arts plastiques (maximum 50% du budget global du projet) :

Budget prévisionnel

RECETTES GLOBALES

Fonds propres

Fonds extérieurs garantis

Financement public :

Subvention de / à hauteur de :

-

-

-

Fondation :

Subvention de / à hauteur de :

-

-

-

Sponsors :

Subvention de / à hauteur de :

-

-

-

Fonds extérieurs en cours de demande

Financement public :

Subvention de / à hauteur de :

-

-

-

Fondation :

Subvention de / à hauteur de :

-

-

-

Sponsors :

Subvention de / à hauteur de :

-

-

-

DEPENSES GLOBALES

Voyage (international) :

Voyage (national) :

Honoraire :

Hébergement :

Per diem :

Réception :

Technique / général :

Technique / location :

Technique / matériel :

Technique / honoraires :

Transport :

Assurance :

Taxe, autorisation :

Communication :

Publication :

Matériel d'exposition :

Production :

Frais administratifs :

Autre :

Dépenses liées aux artistes français :

Lieu, date

Signature